

COMMUNE DE MOHON

MOHON LE 19 décembre 2023

Mairie

1 Place de la mairie

56490 MOHON

Tél : 02.97.93.94.20

Mail : mairie@56490mohon.com

ETAT – DECISION MODIFICATIVE N° 3/2023

Je soussigné, Francis MAHIEUX, Maire de la Commune de MOHON,

En vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2022 relative au référentiel M57 et au principe de fongibilité des crédits,

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédits en section de fonctionnement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section,

Considérant le besoin de crédits budgétaires d'un montant de 50 euros pour permettre les écritures liées au dégrèvement jeunes agriculteurs

Il est décidé le virement de crédits ci-après :

Section de fonctionnement	Crédits budgétaires
Dépenses <u>article 7391111</u> – dégrèvement de la taxe foncière sur les propriété non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	+ 50 euros
Dépenses <u>Article 6068</u> – autres matières et fournitures	- 50 euros

Le présent état sera communiqué au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Le Maire,

Francis MAHIEUX

